

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 755 du 10 Mars 2015

fixant la liste nominative des membres du jury international et les modalités de présélection des candidats à l'adhésion à l'académie algérienne des sciences et technologies.

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

Vu la loi n° 98-11 du 29 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 22 aout 1998, modifiée et complétée, portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche scientifique et le développement technologique 1998-2002 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-85 du 19 Joumada El Oula 1436 correspondant au 10 mars 2015 portant création de l'académie algérienne des sciences et technologies et fixant ses missions, sa composition et son organisation, notamment son article 33 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aoual 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

ARRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 33 du décret présidentiel n° 15-85 du 19 Joumada El Oula 1436 correspondant au 10 mars 2015, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du jury international et les modalités de présélection des candidats à l'adhésion à l'académie algérienne des sciences et technologies.

Art 2 : La liste nominative des membres du jury international est fixée comme suit :

Nom et prénoms	Etablissement
Mme Catherine BRECHIGNAC	Académie des sciences France
Mr François GUINOT	Académie des technologies France
Mr Franck RICHTER	Académie des sciences USA
Mr Joel COHEN	Académie des sciences USA
Mme Margaret BUCKINGHAM	The Royal Society Royaume Uni
Mr Detlev GANIÉNT	Académie des sciences Léopoldina Allemagne

Mr Magnus BREIDNE	Société Royale Suède
Mr Erol GELENBE	Académie des technologies France
Mr Alain BRAVO	Académie des technologies France
Mr Daniel RICQUIER	Académie des technologies France
Mr Robert GUILLAUMONT	Académie des technologies France
Mr Jean Pierre KAHANE	Académie des technologies France

Art 3 : La présélection des candidats est fixée selon les critères suivants :

- **Pour la filière Sciences :**

La présélection des candidats se fera parmi les titulaires du grade de professeur ou de directeur de recherche.

- **Pour la filière Technologie :**

La présélection des candidats se fera parmi les titulaires du diplôme d'ingénieur d'Etat au moins et être âgé de quarante (40) ans au plus.

Art 4 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le

**Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

